

Maisons-Alfort, le 08/01/2021

Conclusions de l'évaluation*

relatives à une demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché pour la famille de produits biocides KORASIT NG BIOCIDAL PRODUCT FAMILY à base de perméthrine, de propiconazole et de tébuconazole, de la société Kurt Obermeier GmbH & Co. KG

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a notamment pour missions l'évaluation ainsi que la délivrance de la décision d'autorisation de mise sur le marché des produits biocides.

Les « conclusions de l'évaluation » portent uniquement sur l'évaluation des risques et des dangers que l'utilisation de ces produits peut présenter pour l'homme, l'animal ou l'environnement ainsi que sur l'évaluation de leur efficacité.

Le présent document ne constitue pas une décision.

PRESENTATION DE LA DEMANDE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE ET DE LA PREPARATION

L'Agence a accusé réception d'un dossier de demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché (AMM) pour la famille de produits biocides KORASIT NG BIOCIDAL PRODUCT FAMILY de la société Kurt Obermeier GmbH & Co. KG dans le cadre d'une procédure de reconnaissance mutuelle simultanée.

Les produits biocides de la famille KORASIT NG BIOCIDAL PRODUCT FAMILY à base de tébuconazole¹, de perméthrine² et de propiconazole³ sont des types de produit ⁸ destinés au traitement préventif du bois de classe d'usage 1, 2 et 3 pour lutter contre les insectes à larves xylophages, les termites et les champignons destructeurs du bois. Il s'agit de produits biocides concentrés solubles (Méta-RCPs 1 et 2) ou prêts à l'emploi (Méta-RCP 3) destinés à être appliqués par imprégnation (vide-pression), pulvérisation automatique ou manuelle, ou par brossage par des utilisateurs professionnels et par brossage par des utilisateurs non-professionnels.

DESCRIPTION DU CADRE REGLEMENTAIRE

Ces conclusions sont fondées sur l'examen par la Direction d'Evaluation des Produits Réglementés (DEPR) de l'Agence du dossier déposé pour cette famille de produits biocides, conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 528/2012⁵.

Les données prises en compte dans l'évaluation sont celles qui ont été considérées comme valides, soit au niveau européen, soit par la DEPR. Les conclusions relatives à la conformité se réfèrent aux critères indiqués dans le règlement (UE) n°528/2012.

* Ces conclusions annulent et remplacent les conclusions émises le 16 novembre 2020.

¹ Directive 2008/86/CE de la Commission du 5 septembre 2008 modifiant la directive 98/8/CE du Parlement européen et du Conseil aux fins de l'inscription du tébuconazole en tant que substance active à l'annexe I de ladite directive.

² Règlement d'exécution (UE) No 1090/2014 de la Commission du 16 octobre 2014 approuvant la perméthrine en tant que substance active existante destinée à être utilisée dans les produits biocides des types de produits 8 et 18.

³ Directive 2008/78/CE de la Commission du 25 juillet 2008 modifiant la directive 98/8/CE du Parlement européen et du Conseil aux fins de l'inscription du propiconazole en tant que substance active à l'annexe I de ladite directive.

⁴ TP8 : Produits de protection du bois

⁵ Règlement (UE) N° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

DESCRIPTION DE LA PROCEDURE D'EVALUATION

La famille de produits biocides KORASIT NG BIOCIDAL PRODUCT FAMILY a été évaluée par les Pays-Bas. L'évaluation a donné lieu à la rédaction d'un rapport d'évaluation du produit et d'un résumé des caractéristiques du produit soumis à commentaires auprès des Etats membres concernés avant décision dans chaque pays. Dans le cadre de la procédure de reconnaissance mutuelle simultanée, la DEPR a fait part de ses commentaires sur le rapport d'évaluation et sur le résumé des caractéristiques du produit au nom de l'autorité compétente française conformément aux lignes directrices pour la délivrance des AMM biocides de l'Anses⁶.

Les conclusions de l'évaluation se rapportent au rapport d'évaluation du produit des autorités néerlandaises et à son analyse par la DEPR et présentent ici une synthèse des éléments scientifiques essentiels qui conduisent aux recommandations émises par la DEPR. Le résumé des caractéristiques du produit (RCP) issu de l'évaluation de cette demande est présenté en annexe.

Après consultation de l'ensemble des Etats membres concernés par la demande, la DEPR émet les conclusions suivantes.

SYNTHESE DES RESULTATS DE L'EVALUATION

PHYSICO-CHIMIE

Les caractéristiques physico-chimiques de la famille KORASIT NG BIOCIDAL PRODUCT FAMILY ont été décrites et sont considérées comme conformes dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe. Les méthodes d'analyse sont considérées comme conformes.

Les données suivantes seront à fournir à l'état-membre rapporteur au renouvellement de l'autorisation:

- Pour le méta-RCP 3, une étude de stockage long terme devra être soumise pour confirmer la durée de vie des produits de ce méta-RCP.
- La démonstration que les produits des méta-RCP 1 et 2 la famille sont bien des formulations de type concentré soluble (SL).

EFFICACITE

Les éléments soumis dans le dossier permettent de conclure que la famille KORASIT NG BIOCIDAL PRODUCT FAMILY est efficace en traitement préventif (classes d'usage 1, 2 et 3) contre les insectes à larves xylophages (*Hylotrupes bajulus*), les termites (*Reticulitermes* spp) et les champignons destructeurs du bois (pourriture cubique) dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

RESISTANCE

Le développement de résistance vis-à-vis du propiconazole et du tébuconazole n'a pas été mis en évidence à ce jour dans le cadre de la préservation du bois.

Une résistance aux insecticides pyréthroïdes comme la perméthrine a été reportée pour un certain nombre d'insectes cibles en agriculture et en santé publique. Cependant aucune donnée n'a été trouvée dans la littérature s'agissant de phénomène de résistance des insectes à larves xylophages et des termites à la perméthrine dans le domaine de la préservation du bois.

En cas de non efficacité du traitement, le responsable de la mise sur le marché devra en informer l'autorité compétente.

⁶ <https://www.anses.fr/fr/system/files/LignesDirectricesBiocides.pdf>

SUBSTANCES PREOCCUPANTES

Douze co-formulants contenus dans les produits de la famille KORASIT NG BIOCIDAL PRODUCT FAMILY ont été identifiés comme substances préoccupantes pour la santé humaine ou l'environnement. Ces co-formulants préoccupants sont reportés dans la composition du produit dans le RCP en annexe.

Un co-formulant serait susceptible de présenter une activité endocrine (PE). Cependant les informations disponibles ne permettent pas de finaliser l'évaluation du caractère PE de ce co-formulant. Cette évaluation devra être menée dans le cadre du règlement REACH 1907/2006.

RISQUE POUR LA SANTE HUMAINE

L'estimation des expositions, liées à l'utilisation des produits de la famille KORASIT NG BIOCIDAL PRODUCT FAMILY pour les usages revendiqués est inférieure aux AEL⁷ et les indices de risque considérant l'exposition cumulée à toutes les substances actives sont inférieurs à 1 pour les utilisateurs et les autres personnes exposées, dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe. De plus, pour ces usages, au vu des propriétés irritantes et sensibilisantes des produits concentrés de la famille KORASIT NG BIOCIDAL PRODUCT FAMILY, l'évaluation du risque local lors de l'exposition des utilisateurs est conforme dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP.

RISQUE VIA L'ALIMENTATION

Considérant les conditions d'emploi de la famille de produits KORASIT NG BIOCIDAL PRODUCT FAMILY, une contamination directe de l'alimentation n'est pas attendue. Par conséquent, une évaluation du risque n'a pas été jugée pertinente.

RISQUE POUR L'ENVIRONNEMENT

L'évaluation du risque environnemental a été réalisée pour les substances actives : perméthrine, tébuconazole et propiconazole.

Pour l'utilisation du produit pour des bois de classes d'usage 1 et 2, les niveaux d'exposition environnementale sont considérés comme négligeables. Ainsi les usages sont conformes dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

Pour l'utilisation du produit dans le secteur industriel par imprégnation (vide-pression), trempage automatisé, trempage manuel, déluge, pulvérisation automatisée, pour les bois de classe d'usage 3, les niveaux d'exposition environnementale sont inférieurs aux valeurs de référence de toxicité pour chaque compartiment exposé et les concentrations estimées dans les eaux souterraines, sont inférieures aux valeurs seuils définies par la Directive 98/83/EC. Ainsi ces usages sont conformes dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

Pour l'utilisation du produit par brossage pour les bois de classes d'usage 3, les niveaux d'exposition environnementale sont inférieurs aux valeurs de référence de toxicité pour chaque compartiment exposé et les concentrations estimées dans les eaux souterraines, sont inférieures aux valeurs seuils définies par la Directive 98/83/EC. Ainsi ces usages sont conformes dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe et uniquement si les mesures de gestion des risques suivantes sont appliquées :

- Ne pas traiter le bois à proximité de plan d'eau ou de cours d'eau.
- Lors de l'application in situ, le sol doit être protégé par un revêtement imperméable de manière à limiter les émissions vers le compartiment terrestre.

⁷ AEL : (Acceptable Exposure Level ou niveau acceptable d'exposition) est la quantité maximale de substance active à laquelle un humain peut être exposé quotidiennement, sans effet dangereux pour sa santé.

CONCLUSIONS

En résumé, la conformité ou l'absence de conformité aux principes uniformes définis dans le règlement (UE) n°528/2012 pour la famille de produits KORASIT NG BIOCIDAL PRODUCT FAMILY est indiquée dans le tableau suivant, usage par usage et sous réserve, à l'exception des usages non conformes, des conditions d'emploi décrites dans le projet de résumé des caractéristiques du produit présenté en annexe.

Les substances actives propiconazole et tébuconazole sont considérées comme candidate à la substitution. Une évaluation comparative a été menée par la DEPR et ne conduit pas à refuser l'utilisation de la famille de produits KORASIT NG BIOCIDAL PRODUCT FAMILY ou à en restreindre les usages.

Selon les derniers rapports d'évaluation européens du tébuconazole (2007), du propiconazole (2013), de la perméthrine (2014), il n'est pas possible de conclure quant au caractère perturbateur endocrinien (PE) de chacune de ces substances.

Néanmoins, un certain nombre de publications scientifiques indiquent des effets de perturbations endocriniennes du propiconazole et du tébuconazole. Une évaluation approfondie sera réalisée lors de la ré-approbation de ces deux substances actives biocides dans le cadre de la Réglementation (UE) n° 528/2012, au regard des critères figurant dans le document-guide relatif à l'identification des perturbateurs endocriniens dans le cadre des réglementations (UE) n°528/2012 et (CE) n°1107/2009. Si ces substances actives étaient identifiées comme PE, les conditions d'autorisation des produits devront être revues.

Compte tenu de la présence de propiconazole classé reprotoxique de catégorie 1B pour leurs effets sur la reproduction et/ou le développement (Règlements (UE) 2018/1480) les produits des méta SPC 1 et 2 de la famille de produit KORASIT NG BIOCIDAL PRODUCT FAMILY devront être utilisés en accord avec les règles énoncées par la réglementation en vigueur établissant les règles particulières de prévention des risques cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction.

Données requises en post-autorisation

Les données suivantes seront à fournir à l'état-membre rapporteur au renouvellement de l'autorisation:

- Pour le méta-RCP 3, une étude de stockage long terme devra être soumise pour confirmer la durée de vie des produits de ce méta-RCP.
- La démonstration que les produits des méta-RCP 1 et 2 de la famille sont bien des formulations de type concentré soluble (SL).

Résultats de l'évaluation pour les usages revendiqués pour une autorisation de mise à disposition sur le marché de la famille de produits KORASIT NG BIOCIDAL PRODUCT FAMILY

Méta-RCP	Organismes cibles	Doses	Conditions d'emploi	Conclusions
Méta-RCP 1 et 2	<p>Insectes à larves xylophages (<i>H. bajulus</i>) Stade : larve</p> <p>Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique)</p> <p>Termites (<i>Reticulitermes spp.</i>)</p>	<p>Méta-RCP 1 CU1: 0,9 kg/m³ CU2: 1,85 kg/ m³ CU3: 2,9 kg/ m³</p> <p>Diluer le produit avant application CU1: 0,5-1% CU2: 1-2% CU3: 1,6-3%</p>	<p>Traitement préventif des classes d'usage 1, 2 (feuillus et résineux) et 3 (résineux)</p>	Conforme
	<p>Méta-RCP 2 CU1: 1,8 kg/m³ CU2: 3,7 kg/ m³ CU3: 5,8 kg/ m³</p> <p>Diluer le produit avant application CU1: 1-2% CU2: 2-4% CU3: 3,2-6%</p>	<p>Traitement pénétrant par imprégnation par vide-pression Industriels</p>		
	<p>Insectes à larves xylophages (<i>H. bajulus</i>) Stade : larve</p> <p>Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique)</p> <p>Termites (<i>Reticulitermes spp.</i>)</p>	<p>Méta-RCP 1 Sans protection contre les termites: CU1: 2.5 g/m² CU2: 3.7g/ m² CU3: 5.8 g/ m² (avec couche de finition) 15 g/m² (sans couche de finition)</p> <p>Protection contre les termites CU1: 5 g/m² CU2: 5 g/ m² CU3: 7,5 g/ m² (avec couche de finition) 15 g/m² (sans couche de finition)</p> <p>Diluer le produit avant application</p> <p>Sans protection contre les termites: CU1: 1 - 2.5 % CU2: 1.5 – 3.7 % CU3: 2.3 - 6% (avec couche de finition) CU3: 8 - 10% (sans couche de finition)</p> <p>Protection contre les termites CU1: 2-5% CU2: 2-5% CU3: 3-7,5% (avec couche de finition) CU3: 8-10% (sans couche de finition)</p>	<p>Traitement préventif des classes d'usage 1, 2 (feuillus et résineux) et 3 (résineux)</p> <p>Traitement superficiel par trempage automatique , pulvérisation automatique ou déluge Industriels</p> <p>Traitement superficiel par trempage manuel Industriels et professionnels</p>	Conforme

Méta-RCP	Organismes cibles	Doses	Conditions d'emploi	Conclusions
		<p>Méta-RCP 2</p> <p>Sans protection contre les termites: CU1: 2.5 g/m² CU2: 3.7g/ m² CU3: 5.8 g/ m² (avec couche de finition) 15 g/m² (sans couche de finition)</p> <p>Protection contre les termites: CU1: 10 g/m² CU2: 10 g/ m² CU3: 15 g/ m² (avec couche de finition) 30 g/m² (sans couche de finition)</p> <p>Diluer le produit avant application</p> <p>Sans protection contre les termites: CU1: 1 - 2.5 % CU2: 1.5 – 3.7 % CU3: 2.3 - 6%(avec couche de finition) CU3: 8 - 10% (sans couche de finition)</p> <p>Protection contre les termites CU1: 4-10% CU2: 4-10% CU3: 6-15% (avec couche de finition) CU3: 16-20% (sans couche de finition)</p>		
Méta-RCP 3	<p>Insectes à larves xylophages (<i>H. bajulus</i>) Stade : larve</p> <p>Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique) Termites (<i>Reticulitermes spp.</i>)</p>	<p>Produits prêt à l'emploi</p> <p>Sans protection contre les termites: CU1: 25 mL/m² CU2: 37 mL/m² CU3: 58 mL/m² (avec couche de finition) 15 mL/m² (sans couche de finition)</p> <p>Protection contre les termites: CU1: 50 mL/m² CU2: 50 mL/ m² CU3: 75 mL/ m² (avec couche de finition) 150 mL/m² (sans couche de finition)</p>	<p>Traitement préventif des classes d'usage 1, 2 (feuillus et résineux) et 3 (résineux)</p> <p>Traitement superficiel par trempage manuel Industriels et professionnels</p> <p>Traitement superficiel par brossage / rouleau Professionnels et non professionnels</p>	Conforme

ANNEXE

Proposition de Résumé des caractéristiques de la famille de produits biocides issu des conclusions de l'évaluation

Partie I.- Premier niveau d'information

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial de la famille de produits

Nom commercial	KORASIT NG BIOCIDAL PRODUCT FAMILY
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	

1.2. Type de produit(s)

Types de produit	8

1.3. Détenteur de l'autorisation de mise à disposition sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	Kurt Obermeier GmbH & Co. KG
	Adresse	Berghäuser Straße 70, D-57319 Bad Berleburg
Numéro de demande	BC- RX023967-92	
Type de demande	Reconnaissance mutuelle en parallèle	

1.4. Fabricant(s) de la famille de produits

Nom du fabricant	Kurt Obermeier GmbH & Co. KG
Adresse du fabricant	Berghäuser Straße 70, D-57319 Bad Berleburg
Emplacement des sites de fabrication	Berghäuser Straße 70, D-57319 Bad Berleburg

1.5. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Permethrin
Nom du fabricant	LANXESS Deutschland GmbH
	Material Protection Products
Adresse du fabricant	Kennedyplatz 1, D-50569 Köln, Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Bayer Vapi Private Ltd. – Plot 306/3, II Phase, GIDC Vapi 396 195 Gujarat - Inde

Substance active	Propiconazole
Nom du fabricant	LANXESS Deutschland GmbH
	Material Protection Products
Adresse du fabricant	Kennedyplatz 1, D-50569 Köln, Allemagne

Emplacement des sites de fabrication	Syngenta Crop Protection AG CH-4002 Basel, Switzerland Plant location CH-1870 Monthey, Suisse
Substance active	Tébuconazole
Nom du fabricant	LANXESS Deutschland GmbH Material Protection Products
Adresse du fabricant	Kennedyplatz 1, D-50569 Köln, Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Bayer CropScience Corp. P.O. Box 4913 Hawthorn Road, Kansas City MO 64120-001 – Etats-unis

2. Composition de la famille de produits et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative de la famille de produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Perméthrine	3-phenoxybenzyl (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,269	2,69
Propiconazole	1-[[2-(2, 4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]- 1 H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,15	1,5
Tébuconazole	(RS)-1-(4-chlorophenyl)-4,4-dimethyl-3-(1H-1,2,4-triazol-1-ylmethyl)-pentan-3-ol.	Substance active	107534-96-3	403-640-2	0,156	1,56
Amines, coco alkyldimethyl, N-oxides	-	Co-Formulant	61788-90-7	263-016-9	0,75	7,5
Acide Acétique	Acetic acid	Co-Formulant	64-19-7	200-580-7	0	1,045
Acide Phosphorique	Phosphoric acid	Co-Formulant	7664-38-2	231-633-2	0,05	0,85
CI Basic yellow 28	2-[[[4-methoxyphenyl)methylhydrazono]methyl]-1,3,3-trimethyl-3H-indolium methyl sulphate	Co-Formulant	54060-92-3	258-946-7	0	0,75
C.I. Basic Blue 3	3,7-bis(diethylamino) phenoxazin-5-ium hydroxide	Co-Formulant	93966-70-2	301-023-1	0	0,075
C.I. Basic Blue 159	5-(diisopropylamino)-2-[[4-(dimethylamino) phenyl]azo]-3-methyl-1,3,4-thiadiazolium methyl sulphate	Co-Formulant	83969-12-4	281-589-3	0	0,02
C.I. Basic Red 18:1	[2-[[4-[(2-chloro-4-nitrophenyl)azo] phenyl]ethylamino]ethyl](2-hydroxypropyl) dimethylammonium acetate	Co-Formulant	82205-20-7	279-919-6	0	0,675

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
C.I. Basic Yellow 51	1,3,3-trimethyl-2-[(methylphenylhydrazono)methyl]-3H-indolium chloride	Co-Formulant	55850-01-6	259-858-1	0	0,075
2-Butoxyethanol	2-butoxyethanol	Co-Formulant	111-76-2	203-905-0	0	0,09
Caprolactam	Caprolactam epsilon	Co-Formulant	105-60-2	203-313-2	0	0,105
Butyldiglycol	2-(2-butoxy-ethoxy)ethanol	Co-Formulant	112-34-5	203-961-6	0,3	3,0
Dipropylene glycol monomethyl ether	(2-methoxymethylethoxy)propanol	Co-Formulant	34590-94-8	252-104-2	0,15	1,5

2.2. Type de formulation

Concentré Soluble (SL)

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 1

1. Information administrative sur le Meta RCP 1

1.1. Identification du Meta RCP 1

Identification	
----------------	--

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 1	
----------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	8
---------------------	---

2. Composition du Meta RCP 1

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Perméthrine	3-phenoxybenzyl (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	2,69	2,69
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	1,5	1,5

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Tébuconazole	1-(4-chlorophenyl)-4,4-dimethyl-3-(1,2,4-triazol-1-ylmethyl)pentan-3-ol	Substance active	107534-96-3	403-640-2	1,56	1,56
Amines, coco alkyldimethyl, N-oxides	-	Co-formulant	61788-90-7	263-016-9	7,5	7,5
Acide Acétique	Acetic acid	Co-formulant	64-19-7	200-580-7	0,0	1,045
Acide Phosphorique	Phosphoric acid	Co-formulant	7664-38-2	231-633-2	0,5	0,85
CI Basic yellow 28	2-[[[4-methoxyphenyl)methylhydrazono]methyl]-1,3,3-trimethyl-3H-indolium methyl sulphate	Co-formulant	54060-92-3	258-946-7	0,0	0,75
C.I. Basic Blue 3	3,7-bis(diethylamino)phenoxazin-5-ium hydroxide	Co-formulant	93966-70-2	301-023-1	0,0	0,075
C.I. Basic Blue 159	5-(diisopropylamino)-2-[[[4-(dimethylamino)phenyl]azo]-3-methyl-1,3,4-thiadiazolium methyl sulphate	Co-formulant	83969-12-4	281-589-3	0,0	0,02
C.I. Basic Red 18:1	[2-[[[4-(2-chloro-4-nitrophenyl)azo]phenyl]ethylamino]ethyl](2-hydroxypropyl)dimethylammonium acetate	Co-formulant	82205-20-7	279-919-6	0,0	0,675
C.I. Basic Yellow 51	1,3,3-trimethyl-2-[(methylphenylhydrazono)methyl]-3H-indolium chloride	Co-formulant	55850-01-6	259-858-1	0,0	0,075
Butyldiglycol	2-(2-butoxyethoxy)ethanol	Co-formulant	112-34-5	203-961-6	3,0	3,0
2-Butoxyethanol	2-butoxyethanol	Co-formulant	111-76-2	203-905-0	0,0	0,09
Caprolactam	Caprolactam epsilon	Co-formulant	105-60-2	203-313-2	0,0	0,105
Dipropylene glycol monomethyl ether	(2-methoxymethylethoxy)propanol	Co-formulant	34590-94-8	252-104-2	1,5	1,5

2.2. Types de formulations

Concentré soluble (SL)

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 1

Classification	
Catégories de danger	Sensibilisation cutanée Catégorie 1 Lésions oculaires grave Catégorie 1 Toxicité pour la reproduction, catégorie 1B Toxicité aquatique aiguë catégorie 1 Toxicité aquatique chronique catégorie 1
Mentions de danger	H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H318 : Provoque des lésions oculaires graves H360D : Peut nuire au fœtus H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H318 : Provoque des lésions oculaires graves H360 D : Peut nuire au fœtus H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Conseils de prudence	P201 : Se procurer les instructions avant utilisation. P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon P308 + P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. P333 + P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin. P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P363 : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. P391 : Recueillir le produit répandu. P405 : Garder sous clef P501 : Eliminer le contenant/contenu conformément à la réglementation.
Note	

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 1

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Traitement pénétrant par vide-pression

Type de produit	TP8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Traitement préventif du bois de classes d'usage 1, 2 et 3
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Champignons destructeurs du bois / pourriture cubique Insectes à larves xylophages: Capricorne des maisons (<i>Hyloterpes bajulus</i> L.), Stade : larve Termites (<i>Reticulitermes</i> spp.)
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Traitement préventif du bois en service en classes d'usage 1, 2 (résineux et feuillus) et 3 (résineux)
Méthode(s) d'application	Traitement pénétrant (imprégnation vide-pression)
Dose(s) et fréquence(s) d'application	CU1: 0.9 kg/m ³ CU2: 1.85 kg/ m ³ CU3: 2.9 kg/ m ³ Diluer le produit avant utilisation: CU1: 0.5 - 1% CU2: 1 - 2% CU3: 1.6 - 3% Les doses sont appliquées en une seule application
Catégorie(s) d'utilisateurs	Industriels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidon, IBC: PEHD (opaque) 10, 15, 20, 600, 1000 L

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Les phases de dilution des produits concentrés et de transfert vers les cuves de traitement pour l'application doivent être automatisées, en circuit fermé.
- Après le processus d'imprégnation sous vide, la porte du récipient de réception est ouverte et le bois traité est transféré à l'aide de chariots élévateurs vers une zone de stockage où il est mis à sec.

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Porter une combinaison de protection (combinaison double), des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une protection oculaire et faciale et des chaussures résistantes aux produits chimiques (EN 13832) pendant la phase de mélange et le chargement.
- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une combinaison de protection (combinaison double) durant la manipulation du bois traité, le contact avec les cuves de traitement et l'entretien des machines.

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Traitement superficiel par trempage automatique

Type de produit	TP8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Traitement préventif du bois de classes d'usage 1, 2 et 3
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Champignons destructeurs du bois / pourriture cubique Insectes à larves xylophages Capricorne des maisons (<i>Hyloterpes bajulus</i> L.), Stade : larve Termites (<i>Reticulitermes spp.</i>)
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Traitement préventif du bois en service en classes d'usage 1, 2 (résineux et feuillus) et 3 (résineux)
Méthode(s) d'application	Trempage automatique
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Sans protection contre les termites : CU1: 2.5 g/m ² CU2: 3.7g/ m ² CU3: 5.8 g/ m ² (avec couche de finition) 15 g/m ² (sans couche de finition) Protection contre les termites : CU1: 5 g/m ² CU2: 5 g/ m ² CU3: 7.5 g/ m ² (avec couche de finition) 15 g/m ² (sans couche de finition) Diluer le produit avant utilisation Sans protection contre les termites : CU1: 1 - 2.5 % CU2: 1.5 – 3.7 % CU3: 2.3 - 6%(avec couche de finition) CU3: 8 - 10% (sans couche de finition) Protection contre les termites : CU1: 2 - 5 % CU2: 2 – 5 %

	CU3: 3 - 7.5%(avec couche de finition) CU3: 8 - 10% (sans couche de finition) Les doses sont appliquées en une seule application
Catégorie(s) d'utilisateurs	Industriels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidon, IBC: PEHD (opaque) 10, 15, 20, 600, 1000 L

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Les phases de dilution des produits concentrés et de transfert vers la cuve de trempage doivent être automatisées en circuit fermé.
- Pour la phase d'application, un opérateur utilisant un chariot élévateur à fourche abaisse le bois dans la cuve d'immersion. Après traitement, le bois est soulevé par le chariot élévateur à fourche et transféré vers une zone de stockage où il est mis à sécher.

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Porter une combinaison de protection (combinaison double), des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une protection oculaire et faciale et des chaussures résistantes aux produits chimiques (EN 13832) pendant le mélange et le chargement des produits concentrés.
- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une combinaison de protection (combinaison double) durant les phases de manipulation du bois traité et de nettoyage des cuves.

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.3. Description de l'usage

Tableau 3. Usage # 3 – Traitement superficiel par pulvérisation automatique

Type de produit	TP8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Traitement préventif du bois de classes d'usage 1, 2 et 3
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Champignons destructeurs du bois / pourriture cubique Insectes à larves xylophages Capricorne des maisons (<i>Hyloterpes bajulus</i> L.), Stade : larve Termites (<i>Reticulitermes</i> spp.)

Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Traitement préventif du bois en service en classes d'usage 1, 2 (résineux et feuillus) et 3 (résineux)
Méthode(s) d'application	Pulvérisation automatique
Dose(s) et fréquence(s) d'application	<p>Sans protection contre les termites: CU1: 2.5 g/m² CU2: 3.7g/ m² CU3: 5.8 g/ m² (avec couche de finition) 15 g/m² (sans couche de finition)</p> <p>Protection contre les termites CU1: 5 g/m² CU2: 5 g/ m² CU3: 7.5 g/ m² (avec couche de finition) 15 g/m² (sans couche de finition)</p> <p>Diluer le produit avant application</p> <p>Sans protection contre les termites: CU1: 1 - 2.5 % CU2: 1.5 – 3.7 % CU3: 2.3 - 6%(avec couche de finition) CU3: 8 - 10% (sans couche de finition)</p> <p>Protection contre les termites: CU1: 2 - 5% CU2: 2 - 5% CU3: 3-7.5% (avec couche de finition) CU3 : 8-10% (sans couche de finition)</p> <p>Les doses sont appliquées en une seule application</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	Industriels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidon, IBC: PEHD (opaque) 10, 15, 20, 600, 1000 L

4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Les phases de dilution des produits concentrés et de transfert vers la chambre de pulvérisation doivent être automatisées en circuit fermé.
- Après la phase d'application par pulvérisation, le bois traité est transféré via un chariot élévateur à fourche vers une zone de stockage où il est mis à sécher.

4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Utiliser une combinaison de protection (combinaison double), des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une protection oculaire et faciale et des chaussures résistantes aux produits chimiques (EN 13832) pendant le mélange et le chargement des produits concentrés.
- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une combinaison de protection (combinaison double) durant les phases de manipulation du bois traité et de maintenance des machines.

4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.4. Description de l'usage

Tableau 4. Usage # 4 –Traitement superficiel par trempage manuel

Type de produit	TP8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Traitement préventif du bois de classes d'usage 1, 2 et 3
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Champignons destructeurs du bois / pourriture cubique Insectes à larves xylophages Capricorne des maisons (<i>Hylotrupes bajulus L.</i>), Stade : larve Termites (<i>Reticulitermes spp.</i>)
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Traitement préventif du bois en service en classes d'usage 1, 2 (résineux et feuillus) et 3 (résineux)
Méthode(s) d'application	Trempage manuel
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Sans protection contre les termites: CU1: 2.5 g/m ² CU2: 3.7g/ m ² CU3: 5.8 g/ m ² (avec couche de finition) 15 g/m ² (sans couche de finition) Protection contre les termites CU1: 5 g/m ² CU2: 5 g/ m ² CU3: 7.5 g/ m ² (avec couche de finition) 15 g/m ² (sans couche de finition) Diluer le produit avant application Sans protection contre les termites: CU1: 1 - 2.5 % CU2: 1.5 – 3.7 % CU3: 2.3 - 6%(avec couche de finition) CU3: 8 - 10% (sans couche de finition) Protection contre les termites: CU1: 2 - 5% CU2: 2 - 5% CU3: 3 - 7.5% (avec couche de finition) CU3: 8 - 10% (sans couche de finition) Les doses sont appliquées en une seule application

Catégorie(s) d'utilisateurs	Industriels Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidon, IBC: HDPE (opaque) 10, 15, 20, 600, 1000 L

4.4.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Les phases de dilution des produits concentrés et de transfert vers la cuve de trempage peuvent se faire de façon manuelle ou automatisée.

4.4.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Porter une combinaison de protection (matériau de la combinaison à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une protection oculaire et faciale et des chaussures résistants aux produits chimiques (EN 13832) pendant les phases de mélange et chargement des produits concentrés.
- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison de protection de catégorie III type 6 (EN 13034) durant l'application par trempage manuel.

4.4.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.4.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.4.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.5. Description de l'usage

Tableau 5. Usage # 5 –Traitement superficiel par déluge

Type de produit	TP8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Traitement préventif du bois de classes d'usage 1, 2 et 3
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Champignons destructeurs du bois / pourriture cubique Insectes à larves xylophages Capricorne des maisons (<i>Hyloterpes bajulus</i> L.), Stade : larve Termites (<i>Reticulitermes</i> spp.)
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Traitement préventif du bois en service en classes d'usage 1, 2 (résineux et feuillus) et 3 (résineux)
Méthode(s) d'application	Déluge

Dose(s) et fréquence(s) d'application	<p>Sans protection contre les termites: CU1: 2.5 g/m² CU2: 3.7g/ m² CU3: 5.8 g/ m² (avec couche de finition) 15 g/m² (sans couche de finition)</p> <p>Protection contre les termites CU1: 5 g/m² CU2: 5 g/ m² CU3: 7.5 g/ m² (avec couche de finition) 15 g/m² (sans couche de finition)</p> <p>Diluer le produit avant application</p> <p>Sans protection contre les termites: CU1: 1 - 2.5 % CU2: 1.5 – 3.7 % CU3: 2.3 - 6%(avec couche de finition) CU3: 8 - 10% (sans couche de finition)</p> <p>Protection contre les termites: CU1: 2 - 5% CU2: 2 - 5% CU3: 3 - 7.5% (avec couche de finition) CU3: 8 - 10% (sans couche de finition)</p> <p>Les doses sont appliquées en une seule application</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	Industriels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidon, IBC: PEHD (opaque) 10, 15, 20, 600, 1000 L

4.5.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Les phases de dilution des produits concentrés et de transfert vers le récipient récepteur doivent être automatisées en circuit fermé.
- Pendant le revêtement en flux, le bois passe par un tunnel fermé dans lequel le produit de préservation est appliqué. L'appareil est ouvert des deux côtés. Le bois pénètre par la face avant et le bois traité en sort, dégoulinant d'eau par la face arrière.
- Après le processus d'application, le bois traité est conduit par un canal de séchage, où les articles en bois sont séchés par un flux d'air chaud.

4.5.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Porter une combinaison de protection (matériau de la combinaison à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une protection oculaire et faciale et des chaussures résistantes aux produits chimiques (EN 13832) pendant le mélange et le chargement des produits concentrés.
- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison de protection de catégorie III type 6 (EN 13034) durant les phases de manipulation du bois traité et de maintenance.

4.5.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.5.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.5.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 1

5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant emploi et suivre toutes les consignes indiquées.
- Respecter les doses d'application du produit et les classes d'usages autorisées.
- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.

5.2. Mesures de gestion de risque

- L'application industrielle ne doit être réalisée que dans des zones confinées imperméables, permettant la récupération de tous les rejets.
- Le stockage du bois fraîchement traité en milieu industriel n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.
- Éviter tout rejet vers l'environnement lors de la phase d'application du produit ainsi que lors des phases de stockage et de transport du bois après traitement.
- Tous les rejets issus de l'application du produit et du stockage du bois traité doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tel.

- Ne pas utiliser sur du bois qui peut entrer en contact direct avec des denrées alimentaires ou de la nourriture pour animaux.
- Le bois traité ne doit pas être destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou un contact avec les animaux de rente
- Éviter le contact prolongé des animaux de compagnie, en particulier des chats, avec les surfaces traitées.
- Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas d'inhalation (aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- Les pyréthrinoïdes et les pyréthrinés peuvent provoquer une paresthésie (sensation de brûlure et de picotement de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de stockage : 24 mois
- Conserver uniquement dans le récipient d'origine
- Protéger du rayonnement solaire
- Protéger du gel
- Stocker à une température ne dépassant pas 30 °C

6. Autre(s) information(s)

-

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 1

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	Korasit NG farblos Korasit TT 25P farblos HEXABAC F1 X5 HEXABAC IF ECO X5				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Perméthrine	3-phenoxybenzyl (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	2,69
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	1,5
Tébuconazole	1-(4-chlorophenyl)-4,4-dimethyl-3-(1,2,4-triazol-1-ylmethyl)pentan-3-ol	Substance active	107534-96-3	403-640-2	1,56
Amines, coco alkyldimethyl, N-oxides	-	Co-Formulant	61788-90-7	263-016-9	7,5
Acide Acétique	Acetic acid	Co-Formulant	64-19-7	200-580-7	0,00004
Acide Phosphorique	Phosphoric acid	Co-Formulant	7664-38-2	231-633-2	0,53

CI Basic yellow 28	2-[[4-(4-methoxyphenyl)methylhydrazono]methyl]-1,3,3-trimethyl-3H-indolium methyl sulphate	Co-Formulant	58798-47-3	261-448-2	0,0
C.I. Basic Blue 3	3,7-bis(diethylamino)phenoxazin-5-ium hydroxide	Co-Formulant	93966-70-2	301-023-1	0,0
C.I. Basic Blue 159	5-(diisopropylamino)-2-[[4-(dimethylamino)phenyl]azo]-3-methyl-1,3,4-thiadiazolium methyl sulphate	Co-Formulant	83969-12-4	281-589-3	0,0
C.I. Basic Red 18:1	[2-[[4-[(2-chloro-4-nitrophenyl)azo]phenyl]ethylamino]ethyl](2-hydroxypropyl)dimethylammonium acetate	Co-Formulant	82205-20-7	279-919-6	0,0
C.I. Basic Yellow 51	1,3,3-trimethyl-2-[(methylphenylhydrazono)methyl]-3H-indolium chloride	Co-Formulant	55850-01-6	259-858-1	0,0
butyldiglycol	2-(2-butoxy-ethoxy)ethanol	Co-Formulant	112-34-5	203-961-6	3,0
2-Butoxyethanol	2-butoxyethanol	Co-Formulant	111-76-2	203-905-0	0,0
Caprolactam	Caprolactam epsilon	Co-Formulant	105-60-2	203-313-2	0,0
Dipropylene glycol monomethyl ether	(2-methoxymethylethoxy)propanol	Co-Formulant	34590-94-8	252-104-2	1,5

Nom commercial	Korasit NG gelb Korasit TT 25P gelb				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Perméthrine	3-phenoxybenzyl (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	2,69
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	1,5
Tébuconazole	1-(4-chlorophenyl)-4,4-dimethyl-3-(1,2,4-triazol-1-ylmethyl)pentan-3-ol	Substance active	107534-96-3	403-640-2	1,56
Amines, coco alkyldimethyl, N-oxides	-	Co-Formulant	61788-90-7	263-016-9	7,5
Acide Acétique	Acetic acid	Co-Formulant	64-19-7	200-580-7	0,12004
Acide Phosphorique	Phosphoric acid	Co-Formulant	7664-38-2	231-633-2	0,53

CI Basic yellow 28	2-[[4-(4-methoxyphenyl)methylhydrazono]methyl]-1,3,3-trimethyl-3H-indolium methyl sulphate	Co-Formulant	58798-47-3	261-448-2	0,0
C.I. Basic Blue 3	3,7-bis(diethylamino)phenoxazin-5-ium hydroxide	Co-Formulant	93966-70-2	301-023-1	0,0
C.I. Basic Blue 159	5-(diisopropylamino)-2-[[4-(dimethylamino)phenyl]azo]-3-methyl-1,3,4-thiadiazolium methyl sulphate	Co-Formulant	83969-12-4	281-589-3	0,0
C.I. Basic Red 18:1	[2-[[4-[(2-chloro-4-nitrophenyl)azo]phenyl]ethylamino]ethyl](2-hydroxypropyl)dimethylammonium acetate	Co-Formulant	82205-20-7	279-919-6	0,0
C.I. Basic Yellow 51	1,3,3-trimethyl-2-[(methylphenylhydrazono)methyl]-3H-indolium chloride	Co-Formulant	55850-01-6	259-858-1	0,0335
Butyldiglycol	2-(2-butoxy-ethoxy)ethanol	Co-Formulant	112-34-5	203-961-6	3,0
2-Butoxyethanol	2-butoxyethanol	Co-Formulant	111-76-2	203-905-0	0,0
Caprolactam	Caprolactam epsilon	Co-Formulant	105-60-2	203-313-2	0,0
Dipropylene glycol monomethyl ether	(2-methoxymethylethoxy)propanol	Co-Formulant	34590-94-8	252-104-2	1,5

Nom commercial	Korasit NG grün Korasit TT 25P grün				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Perméthrine	3-phenoxybenzyl (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	2,69
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	1,5
Tébuconazole	1-(4-chlorophenyl)-4,4-dimethyl-3-(1,2,4-triazol-1-ylmethyl)pentan-3-ol	Substance active	107534-96-3	403-640-2	1,56
Amines, coco alkyldimethyl, N-oxides	-	Co-Formulant	61788-90-7	263-016-9	7,5
Acide Acétique	Acetic acid	Co-Formulant	64-19-7	200-580-7	0,0315
Acide Phosphorique	Phosphoric acid	Co-Formulant	7664-38-2	231-633-2	0,53

CI Basic yellow 28	2-[[4-(4-methoxyphenyl)methylhydrazono]methyl]-1,3,3-trimethyl-3H-indolium methyl sulphate	Co-Formulant	58798-47-3	261-448-2	0,03
C.I. Basic Blue 3	3,7-bis(diethylamino)phenoxazin-5-ium hydroxide	Co-Formulant	93966-70-2	301-023-1	0,036
C.I. Basic Blue 159	5-(diisopropylamino)-2-[[4-(dimethylamino)phenyl]azo]-3-methyl-1,3,4-thiadiazolium methyl sulphate	Co-Formulant	83969-12-4	281-589-3	0,0
C.I. Basic Red 18:1	[2-[[4-[(2-chloro-4-nitrophenyl)azo]phenyl]ethylamino]ethyl](2-hydroxypropyl)dimethylammonium acetate	Co-Formulant	82205-20-7	279-919-6	0,0
C.I. Basic Yellow 51	1,3,3-trimethyl-2-[(methylphenylhydrazono)methyl]-3H-indolium chloride	Co-Formulant	55850-01-6	259-858-1	0,0
butyldiglycol	2-(2-butoxy-ethoxy)ethanol	Co-Formulant	112-34-5	203-961-6	3,0
2-Butoxyethanol	2-butoxyethanol	Co-Formulant	111-76-2	203-905-0	0,0432
Caprolactam	Caprolactam epsilon	Co-Formulant	105-60-2	203-313-2	0,0
Dipropylene glycol monomethyl ether	(2-methoxymethylethoxy)propanol	Co-Formulant	34590-94-8	252-104-2	1,5

Nom commercial	Korasit NG braun Korasit TT 25P braun				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Perméthrine	3-phenoxybenzyl (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	2,69
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	1,5
Tébuconazole	1-(4-chlorophenyl)-4,4-dimethyl-3-(1,2,4-triazol-1-ylmethyl)pentan-3-ol	Substance active	107534-96-3	403-640-2	1,56
Amines, coco alkyldimethyl, N-oxides	-	Co-Formulant	61788-90-7	263-016-9	7,5
Acide Acétique	Acetic acid	Co-Formulant	64-19-7	200-580-7	0,2642
Acide Phosphorique	Phosphoric acid	Co-Formulant	7664-38-2	231-633-2	0,53

CI Basic yellow 28	2-[[[4-methoxyphenyl)methylhydr azono]methyl]-1,3,3-trimethyl-3H-indolium methyl sulphate	Co-Formulant	58798-47-3	261-448-2	0,239
C.I. Basic Blue 3	3,7-bis(diethylamino)phenoxazin-5-ium hydroxide	Co-Formulant	93966-70-2	301-023-1	0,0013
C.I. Basic Blue 159	5-(diisopropylamino)-2-[[[4-(dimethylamino)phenyl]azo]-3-methyl-1,3,4-thiadiazolium methyl sulphate	Co-Formulant	83969-12-4	281-589-3	0,0099
C.I. Basic Red 18:1	[2-[[4-[(2-chloro-4-nitrophenyl)azo]phenyl]ethylamino]ethyl](2-hydroxypropyl)dimethylammonium acetate	Co-Formulant	82205-20-7	279-919-6	0,192
C.I. Basic Yellow 51	1,3,3-trimethyl-2-[(methylphenylhydrazono)methyl]-3H-indolium chloride	Co-Formulant	55850-01-6	259-858-1	0,0
butyldiglycol	2-(2-butoxy-ethoxy)ethanol	Co-Formulant	112-34-5	203-961-6	3,0
2-Butoxyethanol	2-butoxyethanol	Co-Formulant	111-76-2	203-905-0	0,00156
Caprolactam	Caprolactam epsilon	Co-Formulant	105-60-2	203-313-2	0,02989
Dipropylene glycol monomethyl ether	(2-methoxymethylethoxy) propanol	Co-Formulant	34590-94-8	252-104-2	1,5

Nom commercial	Korasit NG grau Korasit TT 25P grau				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Perméthrine	3-phenoxybenzyl (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	2,69
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	1,5
Tébuconazole	1-(4-chlorophenyl)-4,4-dimethyl-3-(1,2,4-triazol-1-ylmethyl)pentan-3-ol	Substance active	107534-96-3	403-640-2	1,56
Amines, coco alkyldimethyl, N-oxides	-	Co-Formulant	61788-90-7	263-016-9	7,5
Acide Acétique	Acetic acid	Co-Formulant	64-19-7	200-580-7	4,0E-5
Acide Phosphorique	Phosphoric acid	Co-Formulant	7664-38-2	231-633-2	0,53

CI Basic yellow 28	2-[[4-(4-methoxyphenyl)methylhydrazono]methyl]-1,3,3-trimethyl-3H-indolium methyl sulphate	Co-Formulant	58798-47-3	261-448-2	0,0
C.I. Basic Blue 3	3,7-bis(diethylamino)phenoxazin-5-ium hydroxide	Co-Formulant	93966-70-2	301-023-1	0,0
C.I. Basic Blue 159	5-(diisopropylamino)-2-[[4-(dimethylamino)phenyl]azo]-3-methyl-1,3,4-thiadiazolium methyl sulphate	Co-Formulant	83969-12-4	281-589-3	0,0
C.I. Basic Red 18:1	[2-[[4-[(2-chloro-4-nitrophenyl)azo]phenyl]ethylamino]ethyl](2-hydroxypropyl)dimethylammonium acetate	Co-Formulant	82205-20-7	279-919-6	0,0
C.I. Basic Yellow 51	1,3,3-trimethyl-2-[(methylphenylhydrazono)methyl]-3H-indolium chloride	Co-Formulant	55850-01-6	259-858-1	0,0
butyldiglycol	2-(2-butoxy-ethoxy)ethanol	Co-Formulant	112-34-5	203-961-6	3,0
2-Butoxyethanol	2-butoxyethanol	Co-Formulant	111-76-2	203-905-0	0,0
Caprolactam	Caprolactam epsilon	Co-Formulant	105-60-2	203-313-2	0,0
Dipropylene glycol monomethyl ether	(2-methoxymethylethoxy)propanol	Co-Formulant	34590-94-8	252-104-2	1,5

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 2

1. Information administrative sur le Meta RCP 2

1.1. Identification du Meta RCP 2

Identification	
-----------------------	--

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 2	
-----------------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	8
----------------------------	---

2. Composition du Meta RCP 2

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 2

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Perméthrine	3-phenoxybenzyl (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	1,34	1,34
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,75	0,75
Tébuconazole	1-(4-chlorophenyl)-4,4-dimethyl-3-(1,2,4-triazol-1-ylmethyl)pentan-3-ol	Substance active	107534-96-3	403-640-2	0,78	0,78
Amines, coco alkyldimethyl, N-oxides	-	Co-Formulant	61788-90-7	263-016-9	3,75	3,75
Acide Acétique	Acetic acid	Co-Formulant	64-19-7	200-580-7	0,0	0,52
Acide Phosphorique	Phosphoric acid	Co-Formulant	7664-38-2	231-633-2	0,25	0,43
CI Basic yellow 28	2-[[4-methoxyphenyl)methylhydrazono]methyl]-1,3,3-trimethyl-3H-indolium methyl sulphate	Co-Formulant	54060-92-3	258-946-7	0,0	0,375
C.I. Basic Blue 3	3,7-bis(diethylamino)phenoxazin-5-ium hydroxide	Co-Formulant	93966-70-2	301-023-1	0,0	0,0375
C.I. Basic Blue 159	5-(diisopropylamino)-2-[[4-(dimethylamino)phenyl]azo]-3-methyl-1,3,4-thiadiazolium methyl sulphate	Co-Formulant	83969-12-4	281-589-3	0,0	0,01
C.I. Basic Red 18:1	[2-[[4-[(2-chloro-4-nitrophenyl)azo]phenyl]ethylamino]ethyl](2-hydroxypropyl)dime thylammonium acetate	Co-Formulant	82205-20-7	279-919-6	0,0	0,3375

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
C.I. Basic Yellow 51	1,3,3-trimethyl-2-[(methylphenylhydrazono)methyl]-3H-indolium chloride	Co-Formulant	55850-01-6	259-858-1	0,0	0,0375
Butyldiglycol	2-(2-butoxyethoxy)ethanol	Co-Formulant	112-34-5	203-961-6	1,5	1,5
2-Butoxyethanol	2-butoxyethanol	Co-Formulant	111-76-2	203-905-0	0,0	0,045
Caprolactam	Caprolactam epsilon	Co-Formulant	105-60-2	203-313-2	0,0	0,0525
Dipropylene glycol monomethyl ether	(2-methoxymethylethoxy) propanol	Co-Formulant	34590-94-8	252-104-2	0,75	0,75

2.2. Types de formulations

Concentré soluble - SL

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 2

Classification	
Catégories de danger	Sensibilisation cutanée Catégorie 1 Lésions oculaires grave Catégorie 1 Toxicité pour la reproduction, catégorie 1B Toxicité aquatique aiguë catégorie 1 Toxicité aquatique chronique catégorie 1
Mentions de danger	H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H318 : Provoque des lésions oculaires graves H360D : Peut nuire au fœtus H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H318 : Provoque des lésions oculaires graves H360D : Peut nuire au fœtus H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Conseils de prudence	P201 : Se procurer les instructions avant utilisation. P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

	<p>P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer</p> <p>P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon</p> <p>P308 + P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.</p> <p>P333 + P313 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.</p> <p>P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> <p>P363 : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.</p> <p>P391 : Recueillir le produit répandu.</p> <p>P405 : Garder sous clef.</p> <p>P501 : Eliminer le contenant/contenu conformément à la réglementation.</p>
Note	

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 2

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Traitement pénétrant par vide-pression

Type de produit	TP8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Traitement préventif du bois de classes d'usage 1, 2 et 3
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	<p>Champignons destructeurs du bois / pourriture cubique</p> <p>Insectes à larves xylophages Capricorne des maisons (<i>Hyloterpes bajulus</i> L.), Stade : larve</p> <p>Termites (<i>Reticulitermes</i> spp.)</p>
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Traitement préventif du bois en service en classes d'usage 1, 2 (résineux et feuillus) et 3 (résineux)
Méthode(s) d'application	Traitement pénétrant (imprégnation vide- pression)
Dose(s) et fréquence(s) d'application	<p>CU1: 1.8 kg/m³ CU2: 3.7 kg/ m³ CU3: 5.8 kg/ m³</p> <p>Diluer le produit avant application CU1: 1 - 2% CU2: 2 - 4% CU3: 3.2 - 6%</p> <p>Les doses sont appliquées en une seule application</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	Industriels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidon, IBC: HDPE (opaque) 10, 15, 20, 600, 1000 L

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Les phases de dilution des produits concentrés et de transfert des solutions vers les cuves de traitement doivent être automatisées en circuit fermé.
- Après le processus d'imprégnation sous vide, la porte du récipient de réception est ouverte et le bois traité est transféré à l'aide de chariots élévateurs vers une zone de stockage où il est mis à sec.

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Porter une combinaison de protection (combinaison double), des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une protection oculaire et faciale et des chaussures résistantes aux produits chimiques (EN 13832) pendant le mélange et le chargement des produits concentrés.
- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une combinaison de protection durant la manipulation du bois traité, le contact avec les cuves de traitement et l'entretien des machines.

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.2. Description de l'usage**Tableau 2. Usage # 2 – Traitement superficiel par trempage automatique**

Type de produit	TP8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Traitement préventif du bois de classes d'usage 1, 2 et 3
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Champignons destructeurs du bois / pourriture cubique Insectes à larves xylophages Capricorne des maisons (<i>Hyloterpes bajulus</i> L.), Stade : larve Termites (<i>Reticulitermes</i> spp.)
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Traitement préventif du bois en service en classes d'usage 1, 2 (résineux et feuillus) et 3 (résineux)
Méthode(s) d'application	Trempage automatique

Dose(s) et fréquence(s) d'application	<p>Sans protection contre les termites: CU1: 2.5 g/m² CU2: 3.7g/ m² CU3: 5.8 g/ m² (avec couche de finition) 15 g/m² (sans couche de finition)</p> <p>Protection contre les termites CU1: 10 g/m² CU2: 10 g/ m² CU3: 15 g/ m² (avec couche de finition) 30 g/m² (sans couche de finition)</p> <p>Diluer le produit avant application</p> <p>Sans protection contre les termites: CU1: 1 - 2.5 % CU2: 1.5 – 3.7 % CU3: 2.3 - 6%(avec couche de finition) CU3: 8 - 10% (sans couche de finition)</p> <p>Protection contre les termites: CU1: 4 - 10 % CU2: 4 - 10 % CU3: 6 - 15% (avec couche de finition) CU3: 16 -20% (sans couche de finition)</p> <p>Les doses sont appliquées en une seule application</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	Industriels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidon, IBC: PEHD (opaque) 10, 15, 20, 600, 1000 L

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Les phases de dilution des produits concentrés et de transfert vers la cuve de trempage doivent être automatisées en circuit fermé.
- Pour la phase d'application, un opérateur utilisant un chariot élévateur à fourche abaisse le bois dans la cuve d'immersion. Après traitement, le bois est soulevé par le chariot élévateur à fourche et transféré vers une zone de stockage où il est mis à sécher.

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Porter une combinaison de protection (combinaison double), des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une protection oculaire et faciale et des chaussures résistantes aux produits chimiques (EN 13832) pendant la phase de mélange et chargement des produits concentrés.
- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une combinaison de protection (combinaison double) durant la manipulation du bois traité, le nettoyage des cuves de trempage.

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.3. Description de l'usage

Tableau 3. Usage # 3 – Traitement superficiel par pulvérisation automatique

Type de produit	TP8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Traitement préventif du bois de classes d'usage 1, 2 et 3
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Champignons destructeurs du bois / pourriture cubique Insectes à larves xylophages Capricorne des maisons (<i>Hylotrupes bajulus</i> L.), Stade : larve Termites (<i>Reticulitermes</i> spp.)
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Traitement préventif du bois en service en classes d'usage 1, 2 (résineux et feuillus) et 3 (résineux)
Méthode(s) d'application	Pulvérisation automatique
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Sans protection contre les termites: CU1: 2.5 g/m ² CU2: 3.7g/ m ² CU3: 5.8 g/ m ² (avec couche de finition) 15 g/m ² (sans couche de finition) Protection contre les termites CU1: 10 g/m ² CU2: 10 g/ m ² CU3: 15 g/ m ² (avec couche de finition) 30 g/m ² (sans couche de finition) Diluer le produit avant application Sans protection contre les termites: CU1: 1 - 2.5 % CU2: 1.5 – 3.7 % CU3: 2.3 - 6%(avec couche de finition) CU3: 8 - 10% (sans couche de finition) Protection contre les termites: CU1: 4 - 10% CU2: 4 - 10% CU3: 6 - 15% (avec couche de finition) CU3: 16 - 20% (sans couche de finition) Les doses sont appliquées en une seule application
Catégorie(s) d'utilisateurs	Industriels

Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidon, IBC: PEHD (opaque) 10, 15, 20, 600, 1000 L
--	---

4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

<ul style="list-style-type: none"> - Les phases de dilution des produits concentrés et de transfert vers la chambre de pulvérisation doivent être automatisées en circuit fermé. - Après la phase d'application par pulvérisation, le bois traité est transféré via un chariot élévateur à fourche vers une zone de stockage où il est mis à sécher.
--

4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

<ul style="list-style-type: none"> - Porter une combinaison de protection (combinaison double), des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une protection oculaire et faciale et des chaussures résistantes aux produits chimiques (EN 13832) pendant la phase de mélange et chargement. - Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une combinaison de protection (combinaison double) durant les phases de manipulation du bois traité et de maintenance.

4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.4. Description de l'usage

Tableau 4. Usage # 4 – Traitement superficiel par trempage manuel

Type de produit	TP8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Traitement préventif du bois de classes d'usage 1, 2 et 3
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	<p>Champignons destructeurs du bois / pourriture cubique</p> <p>Insectes à larves xylophages Capricorne des maisons (<i>Hylotrupes bajulus</i> L.), Stade : larve</p> <p>Termites (<i>Reticulitermes</i> spp.)</p>
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Traitement préventif du bois en service en classes d'usage 1, 2 (résineux et feuillus) et 3 (résineux)
Méthode(s) d'application	Trempage manuel

Dose(s) et fréquence(s) d'application	<p>Sans protection contre les termites: CU1: 2.5 g/m² CU2: 3.7g/ m² CU3: 5.8 g/ m² (avec couche de finition) 15 g/m² (sans couche de finition)</p> <p>Protection contre les termites: CU1: 10 g/m² CU2: 10 g/ m² CU3: 15 g/ m² (avec couche de finition) 30 g/m² (sans couche de finition)</p> <p>Diluer le produit avant application</p> <p>Sans protection contre les termites: CU1: 1 - 2.5 % CU2: 1.5 – 3.7 % CU3: 2.3 - 6%(avec couche de finition) CU3: 8 - 10% (sans couche de finition)</p> <p>Protection contre les termites: CU1: 4 - 10% CU2: 4 - 10% CU3: 6 - 15% (avec couche de finition) CU3: 16 - 20% (sans couche de finition)</p> <p>Les doses sont appliquées en une seule application</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	Industriels Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidon, IBC: PEHD (opaque) 10, 15, 20, 600, 1000 L

4.4.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Les phases de dilution des produits concentrés et de transfert vers la cuve de trempage peuvent se faire de façon manuelle ou automatisée.
- Pendant le trempage manuel, l'opérateur soulève et place à la main l'article de bois dans le réservoir de trempage. L'opérateur pousse ensuite, à l'aide d'un poteau, l'article sous l'agent de préservation du bois dans le réservoir de trempage et/ou utilise un balai pour broser l'agent de préservation du bois sur l'article de bois (l'article est toujours dans le réservoir de trempage car l'agent de préservation est brosse sur le bois). L'opérateur soulève ensuite manuellement l'article de bois du réservoir de trempage et l'empile pour le sécher.

4.4.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Porter une combinaison de protection (matériau de la combinaison à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une protection oculaire et faciale et des chaussures résistantes aux produits chimiques (EN 13832) pendant le mélange et le chargement des produits concentrés.
- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison de protection de catégorie III type 6 (EN 13034) durant l'application.

4.4.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.4.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.4.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.5. Description de l'usage

Tableau 5. Usage # 5 – Traitement superficiel par déluge

Type de produit	TP8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Traitement préventif du bois de classes d'usage 1, 2 et 3
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Champignons destructeurs du bois / pourriture cubique Insectes à larves xylophages Capricorne des maisons (<i>Hyloterpes bajulus</i> L.), Stade : larve Termites (<i>Reticulitermes</i> spp.)
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Traitement préventif du bois en service en classes d'usage 1, 2 (résineux et feuillus) et 3 (résineux)
Méthode(s) d'application	Déluge
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Sans protection contre les termites: CU1: 2.5 g/m ² CU2: 3.7g/ m ² CU3: 5.8 g/ m ² (avec couche de finition) 15 g/m ² (sans couche de finition) Protection contre les termites: CU1: 10 g/m ² CU2: 10 g/ m ² CU3: 15 g/ m ² (avec couche de finition) 30 g/m ² (sans couche de finition) Diluer le produit avant application Sans protection contre les termites: CU1: 1 - 2.5 % CU2: 1.5 – 3.7 % CU3: 2.3 - 6%(avec couche de finition) CU3: 8 - 10% (sans couche de finition) Protection contre les termites: CU1: 4 - 10% CU2: 4 - 10%

	<p>CU3: 6 - 15% (avec couche de finition) CU3: 16 - 20% (sans couche de finition) 30 g/m² (sans couche de finition)</p> <p>Les doses sont appliquées en une seule application</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	Industriels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidon, IBC: PEHD (opaque) 10, 15, 20, 600, 1000 L

4.5.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Les phases de dilution des produits concentrés et de transfert vers le récipient récepteur doivent être automatisées en circuit fermé.
- Pendant le revêtement en flux, le bois passe par un tunnel fermé dans lequel le produit de préservation est appliqué. L'appareil est ouvert des deux côtés. Le bois pénètre par la face avant et le bois traité en sort, dégoulinant d'eau par la face arrière.
- Après le processus d'application, le bois traité est séché par un flux d'air chaud.

4.5.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Porter une combinaison de protection (matériau de la combinaison à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une protection oculaire et faciale et des chaussures résistantes aux produits chimiques (EN 13832) pendant la phase de mélange et chargement des produits concentrés.
- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison de protection de catégorie III type 6 (EN 13034) durant la manipulation du bois traité et la maintenance.

4.5.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.5.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.5.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 2

5.1. Instructions d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant emploi et suivre toutes les consignes indiquées.
- Respecter les doses d'application du produit et les classes d'usages autorisées.
- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.

5.2. Mesures de gestion de risque

- L'application industrielle ne doit être réalisée que dans des zones confinées imperméables, permettant la récupération de tous les rejets.
- Le stockage du bois fraîchement traité en milieu industriel n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.
- Eviter tout rejet vers l'environnement lors de la phase d'application du produit ainsi que lors des phases de stockage et de transport du bois après traitement.
- Tous les rejets issus de l'application du produit et du stockage du bois traité doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tel.
- Ne pas utiliser sur du bois qui peut entrer en contact direct avec des denrées alimentaires ou de la nourriture pour animaux.
- Le bois traité ne doit pas être destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou un contact avec les animaux de rente.
- Éviter le contact prolongé des animaux de compagnie, en particulier des chats, avec les surfaces traitées
- Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté); appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas d'inhalation (aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- Les pyréthriinoïdes et les pyréthrinines peuvent provoquer une paresthésie (sensation de brûlure et de picotement de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de stockage : 24 mois
- Conserver uniquement dans le récipient d'origine
- Protéger du rayonnement solaire
- Protéger du gel
- Stocker à une température ne dépassant pas 30 °C

6. Autre(s) information(s)

-

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 2

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	Korasit NG 50 farblos Korasit TT 40P farblos				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Perméthrine	3-phenoxybenzyl (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	1,34
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,75
Tébuconazole	1-(4-chlorophenyl)-4,4-dimethyl-3-(1,2,4-triazol-1-ylmethyl)pentan-3-ol	Substance active	107534-96-3	403-640-2	0,78
Amines, coco alkyldimethyl, N-oxides	-	Co-Formulant	61788-90-7	263-016-9	3,75
Acide Acétique	Acetic acid	Co-Formulant	64-19-7	200-580-7	0,00002
Acide Phosphorique	Phosphoric acid	Co-Formulant	7664-38-2	231-633-2	0,26
CI Basic yellow 28	2-[[4-methoxyphenyl)methylhydrazono]methyl]-1,3,3-trimethyl-3H-indolium methyl sulphate	Co-Formulant	58798-47-3	261-448-2	0,0
C.I. Basic Blue 3	3,7-bis(diethylamino)phenoxazin-5-ium hydroxide	Co-Formulant	93966-70-2	301-023-1	0,0
C.I. Basic Blue 159	5-(diisopropylamino)-2-[[4-(dimethylamino)phenyl]azo]-3-methyl-1,3,4-thiadiazolium methyl sulphate	Co-Formulant	83969-12-4	281-589-3	0,0
C.I. Basic Red 18:1	[2-[[4-[(2-chloro-4-nitrophenyl)azo]phenyl]ethylamino]ethyl](2-hydroxypropyl)dimethylammonium acetate	Co-Formulant	82205-20-7	279-919-6	0,0
C.I. Basic Yellow 51	1,3,3-trimethyl-2-[(methylphenylhydrazono)methyl]-3H-indolium chloride	Co-Formulant	55850-01-6	259-858-1	0,0
Butyldiglycol	2-(2-butoxy-ethoxy)ethanol	Co-Formulant	112-34-5	203-961-6	1,5

2-Butoxyethanol	2-butoxyethanol	Co-Formulant	111-76-2	203-905-0	0,0
Caprolactam	Caprolactam epsilon	Co-Formulant	105-60-2	203-313-2	0,0
Dipropylene glycol monomethyl ether	(2-methoxymethylethoxy) propanol	Co-Formulant	34590-94-8	252-104-2	0,75

Nom commercial	Korasit NG 50 gelb Korasit TT 40P gelb				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Perméthrine	3-phenoxybenzyl (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	1,34
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,75
Tébuconazole	1-(4-chlorophenyl)-4,4-dimethyl-3-(1,2,4-triazol-1-ylmethyl)pentan-3-ol	Substance active	107534-96-3	403-640-2	0,78
Amines, coco alkyldimethyl, N-oxides	-	Co-Formulant	61788-90-7	263-016-9	3,75
Acide Acétique	Acetic acid	Co-Formulant	64-19-7	200-580-7	0,06002
Acide Phosphorique	Phosphoric acid	Co-Formulant	7664-38-2	231-633-2	0,26
CI Basic yellow 28	2-[[4-(4-methoxyphenyl)methylhydrazono]methyl]-1,3,3-trimethyl-3H-indolium methyl sulphate	Co-Formulant	58798-47-3	261-448-2	0,0
C.I. Basic Blue 3	3,7-bis(diethylamino)phenoxazin-5-ium hydroxide	Co-Formulant	93966-70-2	301-023-1	0,0
C.I. Basic Blue 159	5-(diisopropylamino)-2-[[4-(dimethylamino)phenyl]azo]-3-methyl-1,3,4-thiadiazolium methyl sulphate	Co-Formulant	83969-12-4	281-589-3	0,0
C.I. Basic Red 18:1	[2-[[4-[(2-chloro-4-nitrophenyl)azo]phenyl]ethylamino]ethyl](2-hydroxypropyl)dimethylammonium acetate	Co-Formulant	82205-20-7	279-919-6	0,0
C.I. Basic Yellow 51	1,3,3-trimethyl-2-[(methylphenylhydrazono)methyl]-3H-indolium chloride	Co-Formulant	55850-01-6	259-858-1	0,01675
Butyldiglycol	2-(2-butoxy-ethoxy)ethanol	Co-Formulant	112-34-5	203-961-6	1,5

2-Butoxyethanol	2-butoxyethanol	Co-Formulant	111-76-2	203-905-0	0,0
Caprolactam	Caprolactam epsilon	Co-Formulant	105-60-2	203-313-2	0,0
Dipropylene glycol monomethyl ether	(2-methoxymethylethoxy) propanol	Co-Formulant	34590-94-8	252-104-2	0,75

Nom commercial	Korasit NG 50 grün Korasit TT 40P grün				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Perméthrine	3-phenoxybenzyl (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	1,34
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,75
Tébuconazole	1-(4-chlorophenyl)-4,4-dimethyl-3-(1,2,4-triazol-1-ylmethyl)pentan-3-ol	Substance active	107534-96-3	403-640-2	0,78
Amines, coco alkyldimethyl, N-oxides	-	Co-Formulant	61788-90-7	263-016-9	3,75
Acide Acétique	Acetic acid	Co-Formulant	64-19-7	200-580-7	0,0158
Acide Phosphorique	Phosphoric acid	Co-Formulant	7664-38-2	231-633-2	0,26
CI Basic yellow 28	2-[[4-(4-methoxyphenyl)methylhydrazono]methyl]-1,3,3-trimethyl-3H-indolium methyl sulphate	Co-Formulant	58798-47-3	261-448-2	0,01496
C.I. Basic Blue 3	3,7-bis(diethylamino)phenoxazin-5-ium hydroxide	Co-Formulant	93966-70-2	301-023-1	0,018
C.I. Basic Blue 159	5-(diisopropylamino)-2-[[4-(dimethylamino)phenyl]azo]-3-methyl-1,3,4-thiadiazolium methyl sulphate	Co-Formulant	83969-12-4	281-589-3	0,0
C.I. Basic Red 18:1	[2-[[4-[(2-chloro-4-nitrophenyl)azo]phenyl]ethylamino]ethyl](2-hydroxypropyl)dimethylammonium acetate	Co-Formulant	82205-20-7	279-919-6	0,0
C.I. Basic Yellow 51	1,3,3-trimethyl-2-[(methylphenylhydrazono)methyl]-3H-indolium chloride	Co-Formulant	55850-01-6	259-858-1	0,0
Butyldiglycol	2-(2-butoxy-ethoxy)ethanol	Co-Formulant	112-34-5	203-961-6	1,5

2-Butoxyethanol	2-butoxyethanol	Co-Formulant	111-76-2	203-905-0	0,0216
Caprolactam	Caprolactam epsilon	Co-Formulant	105-60-2	203-313-2	0,0
Dipropylene glycol monomethyl ether	(2-methoxymethylethoxy) propanol	Co-Formulant	34590-94-8	252-104-2	0,75

Nom commercial	Korasit NG 50 braun Korasit TT 40P braun				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Perméthrine	3-phenoxybenzyl (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	1,34
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,75
Tébuconazole	1-(4-chlorophenyl)-4,4-dimethyl-3-(1,2,4-triazol-1-ylmethyl)pentan-3-ol	Substance active	107534-96-3	403-640-2	0,78
Amines, coco alkyldimethyl, N-oxides	-	Co-Formulant	61788-90-7	263-016-9	3,75
Acide Acétique	Acetic acid	Co-Formulant	64-19-7	200-580-7	0,1321
Acide Phosphorique	Phosphoric acid	Co-Formulant	7664-38-2	231-633-2	0,26
CI Basic yellow 28	2-[[4-(4-methoxyphenyl)methylhydrazono]methyl]-1,3,3-trimethyl-3H-indolium methyl sulphate	Co-Formulant	58798-47-3	261-448-2	0,12
C.I. Basic Blue 3	3,7-bis(diethylamino)phenoxazin-5-ium hydroxide	Co-Formulant	93966-70-2	301-023-1	0,00065
C.I. Basic Blue 159	5-(diisopropylamino)-2-[[4-(dimethylamino)phenyl]azo]-3-methyl-1,3,4-thiadiazolium methyl sulphate	Co-Formulant	83969-12-4	281-589-3	0,00495
C.I. Basic Red 18:1	[2-[[4-[(2-chloro-4-nitrophenyl)azo]phenyl]ethylamino]ethyl](2-hydroxypropyl)dimethylammonium acetate	Co-Formulant	82205-20-7	279-919-6	0,09606
C.I. Basic Yellow 51	1,3,3-trimethyl-2-[(methylphenylhydrazono)methyl]-3H-indolium chloride	Co-Formulant	55850-01-6	259-858-1	0,0
Butyldiglycol	2-(2-butoxy-ethoxy)ethanol	Co-Formulant	112-34-5	203-961-6	1,5

2-Butoxyethanol	2-butoxyethanol	Co-Formulant	111-76-2	203-905-0	0,000078
Caprolactam	Caprolactam epsilon	Co-Formulant	105-60-2	203-313-2	0,01494
Dipropylene glycol monomethyl ether	(2-methoxymethylethoxy) propanol	Co-Formulant	34590-94-8	252-104-2	0,75

Nom commercial	Korasit NG 50 grau Korasit TT 40P grau				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Perméthrine	3-phenoxybenzyl (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	1,34
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,75
Tébuconazole	1-(4-chlorophenyl)-4,4-dimethyl-3-(1,2,4-triazol-1-ylmethyl)pentan-3-ol	Substance active	107534-96-3	403-640-2	0,78
Amines, coco alkyldimethyl, N-oxides	-	Co-Formulant	61788-90-7	263-016-9	3,75
Acide Acétique	Acetic acid	Co-Formulant	64-19-7	200-580-7	0,00002
Acide Phosphorique	Phosphoric acid	Co-Formulant	7664-38-2	231-633-2	0,26
CI Basic yellow 28	2-[[4-(4-methoxyphenyl)methylhydrazono]methyl]-1,3,3-trimethyl-3H-indolium methyl sulphate	Co-Formulant	58798-47-3	261-448-2	0,0
C.I. Basic Blue 3	3,7-bis(diethylamino)phenoxazin-5-ium hydroxide	Co-Formulant	93966-70-2	301-023-1	0,0
C.I. Basic Blue 159	5-(diisopropylamino)-2-[[4-(dimethylamino)phenyl]azo]-3-methyl-1,3,4-thiadiazolium methyl sulphate	Co-Formulant	83969-12-4	281-589-3	0,0
C.I. Basic Red 18:1	[2-[[4-[(2-chloro-4-nitrophenyl)azo]phenyl]ethylamino]ethyl](2-hydroxypropyl)dimethylammonium acetate	Co-Formulant	82205-20-7	279-919-6	0,0
C.I. Basic Yellow 51	1,3,3-trimethyl-2-[[methylphenylhydrazono]methyl]-3H-indolium chloride	Co-Formulant	55850-01-6	259-858-1	0,0
Butyldiglycol	2-(2-butoxy-ethoxy)ethanol	Co-Formulant	112-34-5	203-961-6	1,5

2-Butoxyethanol	2-butoxyethanol	Co-Formulant	111-76-2	203-905-0	0,0
Caprolactam	Caprolactam epsilon	Co-Formulant	105-60-2	203-313-2	0,0
Dipropylene glycol monomethyl ether	(2-methoxymethylethoxy) propanol	Co-Formulant	34590-94-8	252-104-2	0,75

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 3

1. Information administrative sur le Meta RCP 3

1.1. Identification du Meta RCP 3

Identification	
----------------	--

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 3	
----------	--

1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	8
---------------------	---

2. Composition du Meta RCP 3

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 3

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Perméthrine	3-phenoxybenzyl (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,269	0,269
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,15	0,15
Tébuconazole	1-(4-chlorophenyl)-4,4-dimethyl-3-(1,2,4-triazol-1-ylmethyl)pentan-3-ol	Substance active	107534-96-3	403-640-2	0,156	0,156
Amines, coco alkyldimethyl, N-oxides	-	Co-Formulant	61788-90-7	263-016-9	0,75	0,75
Acide Acétique	Acetic acid	Co-Formulant	64-19-7	200-580-7	0,0	0,105
Acide Phosphorique	Phosphoric acid	Co-Formulant	7664-38-2	231-633-2	0,05	0,085

CI Basic yellow 28	2-[[[4-methoxyphenyl)methylhydrazono]methyl]-1,3,3-trimethyl-3H-indolium methyl sulphate	Co-Formulant	54060-92-3	258-946-7	0,0	0,075
C.I. Basic Blue 3	3,7-bis(diethylamino)phenoxazin-5-ium hydroxide	Co-Formulant	93966-70-2	301-023-1	0,0	0,0075
C.I. Basic Blue 159	5-(diisopropylamino)-2-[[[4-(dimethylamino)phenyl]azo]-3-methyl-1,3,4-thiadiazolium methyl sulphate	Co-Formulant	83969-12-4	281-589-3	0,0	0,002
C.I. Basic Red 18:1	[2-[[4-[(2-chloro-4-nitrophenyl)azo]phenyl]ethylamino]ethyl](2-hydroxypropyl)dimethylammonium acetate	Co-Formulant	82205-20-7	279-919-6	0,0	0,0675
C.I. Basic Yellow 51	1,3,3-trimethyl-2-[[[4-(methylphenylhydrazono)methyl]-3H-indolium chloride	Co-Formulant	55850-01-6	259-858-1	0,0	0,0075
Butyldiglycol	2-(2-butoxyethoxy)ethanol	Co-Formulant	112-34-5	203-961-6	0,3	0,3
2-Butoxyethanol	2-butoxyethanol	Co-Formulant	111-76-2	203-905-0	0,0	0,009
Caprolactam	Caprolactam epsilon	Co-Formulant	105-60-2	203-313-2	0,0	0,0105
Dipropylene glycol monomethyl ether	(2-methoxymethylethoxy)propanol	Co-Formulant	34590-94-8	252-104-2	0,15	0,15

2.2. Types de formulations

Autre liquide - AL

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 3

Classification	
Catégories de danger	Toxicité aquatique aiguë catégorie 1 Toxicité aquatique chronique catégorie 1
Mentions de danger	H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	
Mentions de danger	H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Conseils de prudence	P273 : Eviter le rejet dans l'environnement. P391 : Recueillir le produit répandu. P501 : Eliminer le contenant/contenu conformément à la réglementation.
Note	EUH 208 : Contient de la perméthrine, du propiconazole. Peut conduire à une réaction allergique.

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 3

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Traitement superficiel par trempage manuel

Type de produit	TP8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Traitement préventif du bois de classes d'usage 1, 2 et 3
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Champignons destructeurs du bois / pourriture cubique Insectes à larves xylophages Capricorne des maisons (<i>Hyloterpes bajulus</i> L.), Stade : larve Termites (<i>Reticulitermes</i> spp.)
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Traitement préventif du bois en service en classes d'usage 1, 2 (résineux et feuillus) et 3 (résineux)
Méthode(s) d'application	Trempage manuel
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Produits prêt à l'emploi Sans protection contre les termites: CU1: 25 mL/m ² CU2: 37 mL/m ² CU3: 58 mL/m ² (avec couche de finition) 15 mL/m ² (sans couche de finition) Protection contre les termites: CU1: 50 mL/m ² CU2: 50 mL/m ² CU3: 75 mL/m ² (avec couche de finition) 150 mL/m ² (sans couche de finition)

	Les doses sont appliquées en une seule application
Catégorie(s) d'utilisateurs	Industriels Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteille: PEHD (opaque) 0.5, 1L Bidon: PEHD (opaque) 0.5, 1, 5, 10, 15, 20L IBC: PEHD (opaque) 600, 1000L

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Les phases de dilution des produits concentrés et de transfert vers la cuve de trempage peuvent se faire de façon manuelle ou automatisée.
- Pendant le trempage manuel, l'opérateur soulève et place l'article de bois dans le réservoir de trempage. L'opérateur pousse ensuite, à l'aide d'un poteau, l'article sous l'agent de préservation du bois dans le réservoir de trempage et/ou utilise un balai pour broser l'agent de préservation du bois sur l'article de bois (l'article est toujours dans le réservoir de trempage car l'agent de préservation est brosé sur le bois). L'opérateur soulève ensuite manuellement l'article de bois du réservoir de trempage et l'empile pour le sécher.

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- L'application industrielle ne doit être réalisée que dans des zones confinées imperméables, permettant la récupération de tous les rejets.
- Le stockage du bois fraîchement traité en milieu industriel n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.
- Éviter tout rejet vers l'environnement lors de la phase d'application du produit ainsi que lors des phases de stockage et de transport du bois après traitement.
- Tous les rejets issus de l'application du produit et du stockage du bois traité doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tel.
- Le bois traité ne doit pas être destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou un contact avec les animaux de rente.
- Porter une combinaison de protection (matériau de la combinaison à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une protection oculaire et faciale et des chaussures résistants aux produits chimiques (EN 13832) pendant le mélange et le chargement des produits concentrés.
- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison de protection de catégorie III type 6 (EN 13034) durant le trempage manuel.

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Traitement superficiel par brossage / rouleau

Type de produit	TP8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Traitement préventif du bois de classes d'usage 1, 2 et 3
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Champignons destructeurs du bois / pourriture cubique Insectes à larves xylophages Capricorne des maisons (<i>Hyloterpes bajulus L.</i>), Stade : larve Termites (<i>Reticulitermes spp.</i>)
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Traitement préventif du bois en service en classes d'usage 1, 2 (résineux et feuillus) et 3 (résineux)
Méthode(s) d'application	Brossage / rouleau
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Produits prêt à l'emploi Sans protection contre les termites: CU1: 25 mL/m ² CU2: 37 mL/m ² CU3: 58 mL/m ² (avec couche de finition) 15 mL/m ² (sans couche de finition) Protection contre les termites: CU1: 50 mL/m ² CU2: 50 mL/ m ² CU3: 75 mL/ m ² (avec couche de finition) 150 mL/m ² (sans couche de finition) Les doses de 25-75 mL/m ² sont appliquées en une seule application La dose de 150 mL/m ² est appliquée en 1-2 applications
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteille: PEHD (opaque) 0.5, 1L Bidon: PEHD (opaque) 0.5, 1, 5, 10, 15, 20L IBC: PEHD (opaque) 600, 1000L

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.3. Description de l'usage

Tableau 3. Usage # 3 – Traitement superficiel par brossage / rouleau

Type de produit	TP8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Traitement préventif du bois de classes d'usage 1, 2 et 3
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Champignons destructeurs du bois / pourriture cubique Insectes à larves xylophages Capricorne des maisons (<i>Hylotrupes bajulus</i> L.), Stade : larve Termites (<i>Reticulitermes</i> spp.)
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Traitement préventif du bois en service en classes d'usage 1, 2 (résineux et feuillus) et 3 (résineux)
Méthode(s) d'application	Brossage / rouleau
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Produits prêt à l'emploi Sans protection contre les termites: CU1: 25 mL/m ² CU2: 37 mL/m ² CU3: 58 mL/m ² (avec couche de finition) 15 mL/m ² (sans couche de finition) Protection contre les termites: CU1: 50 mL/m ² CU2: 50 mL/ m ² CU3: 75 mL/ m ² (avec couche de finition) 150 mL/m ² (sans couche de finition) Les doses de 25-75 mL/m ² sont appliquées en une seule application La dose de 150 mL/m ² est appliquée en 1-2 applications
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteille: PEHD (opaque) 0,5, 1L Bidon: PEHD (opaque) 0,5, 1, 5, 10, 15, 20L IBC: PEHD (opaque) 600, 1000L

4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

- Tenir hors de portée des enfants et des animaux domestiques

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 3**5.1. Instructions d'utilisation**

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant emploi et suivre toutes les consignes indiquées.
- Respecter les doses d'application du produit et les classes d'usages autorisées.
- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Ne pas traiter le bois à proximité de plan d'eau ou de cours d'eau.
- Lors de l'application *in situ*, le sol doit être protégé par un revêtement imperméable de manière à limiter les émissions vers le compartiment terrestre.
- Ne pas utiliser sur du bois qui peut entrer en contact direct avec des denrées alimentaires ou de la nourriture pour animaux.
- Éviter le contact prolongé des animaux de compagnie, en particulier des chats, avec les surfaces traitées
- Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas d'inhalation (aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- Les pyréthriinoïdes et les pyréthrinés peuvent provoquer une paresthésie (sensation de brûlure et de picotement de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Durée de stockage : 24 mois
- Conserver uniquement dans le récipient d'origine
- Protéger du rayonnement solaire
- Protéger du gel
- Stocker à une température ne dépassant pas 30 °C

6. Autre(s) information(s)

--

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 3

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	Korasit NG 10 farblos Korasit Cut & Treat farblos				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Perméthrine	3-phenoxybenzyl (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,269
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,15
Tébuconazole	1-(4-chlorophenyl)-4,4-dimethyl-3-(1,2,4-triazol-1-ylmethyl)pentan-3-ol	Substance active	107534-96-3	403-640-2	0,156
Amines, coco alkyldimethyl, N-oxides	-	Co-Formulant	61788-90-7	263-016-9	0,75
Acide Acétique	Acetic acid	Co-Formulant	64-19-7	200-580-7	0,0
Acide Phosphorique	Phosphoric acid	Co-Formulant	7664-38-2	231-633-2	0,053
CI Basic yellow 28	2-[[[(4-methoxyphenyl)methylhydrazono]methyl]-1,3,3-trimethyl-3H-indolium methyl sulphate	Co-Formulant	58798-47-3	261-448-2	0,0
C.I. Basic Blue 3	3,7-bis(diethylamino)phenoxazin-5-ium hydroxide	Co-Formulant	93966-70-2	301-023-1	0,0

C.I. Basic Blue 159	5-(diisopropylamino)-2-[[4-(dimethylamino)phenyl]azo]-3-methyl-1,3,4-thiadiazolium methyl sulphate	Co-Formulant	83969-12-4	281-589-3	0,0
C.I. Basic Red 18:1	[2-[[4-[(2-chloro-4-nitrophenyl)azo]phenyl]ethylamino]ethyl](2-hydroxypropyl)dimethylammonium acetate	Co-Formulant	82205-20-7	279-919-6	0,0
C.I. Basic Yellow 51	1,3,3-trimethyl-2-[[methylphenylhydrazono]methyl]-3H-indolium chloride	Co-Formulant	55850-01-6	259-858-1	0,0
Butyldiglycol	2-(2-butoxy-ethoxy)ethanol	Co-Formulant	112-34-5	203-961-6	0,3
2-Butoxyethanol	2-butoxyethanol	Co-Formulant	111-76-2	203-905-0	0,0
Caprolactam	Caprolactam epsilon	Co-Formulant	105-60-2	203-313-2	0,0
Dipropylene glycol monomethyl ether	(2-methoxymethylethoxy)propanol	Co-Formulant	34590-94-8	252-104-2	0,15

Nom commercial	Korasit NG 10 gelb Cut & Treat gelb				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Perméthrine	3-phenoxybenzyl (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,269
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,15
Tébuconazole	1-(4-chlorophenyl)-4,4-dimethyl-3-(1,2,4-triazol-1-ylmethyl)pentan-3-ol	Substance active	107534-96-3	403-640-2	0,156
Amines, coco alkyldimethyl, N-oxides	-	Co-Formulant	61788-90-7	263-016-9	0,75
Acide Acétique	Acetic acid	Co-Formulant	64-19-7	200-580-7	0,012
Acide Phosphorique	Phosphoric acid	Co-Formulant	7664-38-2	231-633-2	0,053
CI Basic yellow 28	2-[[4-methoxyphenyl]methylhydrazono]methyl]-1,3,3-trimethyl-3H-indolium methyl sulphate	Co-Formulant	58798-47-3	261-448-2	0,0
C.I. Basic Blue 3	3,7-bis(diethylamino)phenoxazin-5-ium hydroxide	Co-Formulant	93966-70-2	301-023-1	0,0

C.I. Basic Blue 159	5-(diisopropylamino)-2-[[4-(dimethylamino)phenyl]azo]-3-methyl-1,3,4-thiadiazolium methyl sulphate	Co-Formulant	83969-12-4	281-589-3	0,0
C.I. Basic Red 18:1	[2-[[4-[(2-chloro-4-nitrophenyl)azo]phenyl]ethylamino]ethyl](2-hydroxypropyl)dimethylammonium acetate	Co-Formulant	82205-20-7	279-919-6	0,0
C.I. Basic Yellow 51	1,3,3-trimethyl-2-[[methylphenylhydrazono]methyl]-3H-indolium chloride	Co-Formulant	55850-01-6	259-858-1	0,00335
Butyldiglycol	2-(2-butoxy-ethoxy)ethanol	Co-Formulant	112-34-5	203-961-6	0,3
2-Butoxyethanol	2-butoxyethanol	Co-Formulant	111-76-2	203-905-0	0,0
Caprolactam	Caprolactam epsilon	Co-Formulant	105-60-2	203-313-2	0,0
Dipropylene glycol monomethyl ether	(2-methoxymethylethoxy)propanol	Co-Formulant	34590-94-8	252-104-2	0,15

Nom commercial	Korasit NG 10 grün Cut & Treat grün				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Perméthrine	3-phenoxybenzyl (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,269
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,15
Tébuconazole	1-(4-chlorophenyl)-4,4-dimethyl-3-(1,2,4-triazol-1-ylmethyl)pentan-3-ol	Substance active	107534-96-3	403-640-2	0,156
Amines, coco alkyldimethyl, N-oxides	-	Co-Formulant	61788-90-7	263-016-9	0,75
Acide Acétique	Acetic acid	Co-Formulant	64-19-7	200-580-7	0,0
Acide Phosphorique	Phosphoric acid	Co-Formulant	7664-38-2	231-633-2	0,053
CI Basic yellow 28	2-[[4-methoxyphenyl]methylhydrazono]methyl]-1,3,3-trimethyl-3H-indolium methyl sulphate	Co-Formulant	58798-47-3	261-448-2	0,0
C.I. Basic Blue 3	3,7-bis(diethylamino)phenoxazin-5-ium hydroxide	Co-Formulant	93966-70-2	301-023-1	0,0

C.I. Basic Blue 159	5-(diisopropylamino)-2-[[4-(dimethylamino)phenyl]azo]-3-methyl-1,3,4-thiadiazolium methyl sulphate	Co-Formulant	83969-12-4	281-589-3	0,0
C.I. Basic Red 18:1	[2-[[4-[(2-chloro-4-nitrophenyl)azo]phenyl]ethyl amino]ethyl](2-hydroxypropyl)dimethylammonium acetate	Co-Formulant	82205-20-7	279-919-6	0,0
C.I. Basic Yellow 51	1,3,3-trimethyl-2-[(methylphenylhydrazono)methyl]-3H-indolium chloride	Co-Formulant	55850-01-6	259-858-1	0,0
Butyldiglycol	2-(2-butoxy-ethoxy)ethanol	Co-Formulant	112-34-5	203-961-6	0,3
2-Butoxyethanol	2-butoxyethanol	Co-Formulant	111-76-2	203-905-0	0,00432
Caprolactam	Caprolactam epsilon	Co-Formulant	105-60-2	203-313-2	0,0
Dipropylene glycol monomethyl ether	(2-methoxymethylethoxy) propanol	Co-Formulant	34590-94-8	252-104-2	0,15

Nom commercial	Korasit NG 10 braun Cut & Treat braun				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Perméthrine	3-phenoxybenzyl (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,269
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,15
Tébuconazole	1-(4-chlorophenyl)-4,4-dimethyl-3-(1,2,4-triazol-1-ylmethyl)pentan-3-ol	Substance active	107534-96-3	403-640-2	0,156
Amines, coco alkyldimethyl, N-oxides	-	Co-Formulant	61788-90-7	263-016-9	0,75
Acide Acétique	Acetic acid	Co-Formulant	64-19-7	200-580-7	0,0264
Acide Phosphorique	Phosphoric acid	Co-Formulant	7664-38-2	231-633-2	0,053
CI Basic yellow 28	2-[[4-methoxyphenyl)methylhydrazono]methyl]-1,3,3-trimethyl-3H-indolium methyl sulphate	Co-Formulant	58798-47-3	261-448-2	0,0239
C.I. Basic Blue 3	3,7-bis(diethylamino)phenoxazin-5-ium hydroxide	Co-Formulant	93966-70-2	301-023-1	0,000013

C.I. Basic Blue 159	5-(diisopropylamino)-2-[[4-(dimethylamino)phenyl]azo]-3-methyl-1,3,4-thiadiazolium methyl sulphate	Co-Formulant	83969-12-4	281-589-3	0,000099
C.I. Basic Red 18:1	[2-[[4-[(2-chloro-4-nitrophenyl)azo]phenyl]ethylamino]ethyl](2-hydroxypropyl)dimethylammonium acetate	Co-Formulant	82205-20-7	279-919-6	0,01921
C.I. Basic Yellow 51	1,3,3-trimethyl-2-[(methylphenylhydrazono)methyl]-3H-indolium chloride	Co-Formulant	55850-01-6	259-858-1	0,0
Butyldiglycol	2-(2-butoxy-ethoxy)ethanol	Co-Formulant	112-34-5	203-961-6	0,3
2-Butoxyethanol	2-butoxyethanol	Co-Formulant	111-76-2	203-905-0	0,000016
Caprolactam	Caprolactam epsilon	Co-Formulant	105-60-2	203-313-2	0,00299
Dipropylene glycol monomethyl ether	(2-methoxymethylethoxy)propanol	Co-Formulant	34590-94-8	252-104-2	0,15

Nom commercial	Korasit NG 10 grau Cut & Treat grau				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Perméthrine	3-phenoxybenzyl (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,269
Propiconazole	1-[[2-(2,4-dichlorophenyl)-4-propyl-1,3-dioxolan-2-yl]methyl]-1H-1,2,4-triazole	Substance active	60207-90-1	262-104-4	0,15
Tébuconazole	1-(4-chlorophenyl)-4,4-dimethyl-3-(1,2,4-triazol-1-ylmethyl)pentan-3-ol	Substance active	107534-96-3	403-640-2	0,156
Amines, coco alkyldimethyl, N-oxides	-	Co-Formulant	61788-90-7	263-016-9	0,75
Acide Acétique	Acetic acid	Co-Formulant	64-19-7	200-580-7	0,0
Acide Phosphorique	Phosphoric acid	Co-Formulant	7664-38-2	231-633-2	0,053
CI Basic yellow 28	2-[[4-methoxyphenyl)methylhydrazono]methyl]-1,3,3-trimethyl-3H-indolium methyl sulphate	Co-Formulant	58798-47-3	261-448-2	0,0
C.I. Basic Blue 3	3,7-bis(diethylamino)phenoxazin-5-ium hydroxide	Co-Formulant	93966-70-2	301-023-1	0,0

C.I. Basic Blue 159	5-(diisopropylamino)-2-[[4-(dimethylamino)phenyl]azo]-3-methyl-1,3,4-thiadiazolium methyl sulphate	Co-Formulant	83969-12-4	281-589-3	0,0
C.I. Basic Red 18:1	[2-[[4-[(2-chloro-4-nitrophenyl)azo]phenyl]ethylamino]ethyl](2-hydroxypropyl)dimethylammonium acetate	Co-Formulant	82205-20-7	279-919-6	0,0
C.I. Basic Yellow 51	1,3,3-trimethyl-2-[[4-(methylphenylhydrazono)methyl]-3H-indolium chloride	Co-Formulant	55850-01-6	259-858-1	0,0
Butyldiglycol	2-(2-butoxy-ethoxy)ethanol	Co-Formulant	112-34-5	203-961-6	0,3
2-Butoxyethanol	2-butoxyethanol	Co-Formulant	111-76-2	203-905-0	0,0
Caprolactam	Caprolactam epsilon	Co-Formulant	105-60-2	203-313-2	0,0
Dipropylene glycol monomethyl ether	(2-methoxymethylethoxy)propanol	Co-Formulant	34590-94-8	252-104-2	0,15